

MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS
SEANCE DU 14 AVRIL 2015

Membres en L'an deux mille quinze et le quatorze avril à 20h30
exercice : 07 Le Conseil municipal de la commune de Montmaur-en-Diois,
Présents : 07 régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
Votants : 07 dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FLOHIC Jean-Claude, Maire
Date convocation : 08/04/2015
Présents : M. BRES Jean-Pierre, Mme CERTANO Céline , Mme GERY Claire, M. MOORE Roger , M.
THIERS Jean-Claude, M. GATTA Jérémy
Absents :
Secrétaire de séance : GERY Claire

Pour extrait certifié conforme à l'original,
Le Maire
Jean-Claude FLOHIC

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture le
Publié le :

2015-15: Compte Administratif 2014 et Budget primitif 2015

Régie eau et assainissement :

Compte administratif :

- fonctionnement: excédent: 9 040.31 €
- investissement: déficit: 29 228.05 €
- restes à réaliser : dépenses : 0 €

MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS

SEANCE DU 14 AVRIL 2015

Recettes : 26 933.00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents après examen de l'exécution des chapitres approuve le compte administratif 2014.

Délibération d'affectation du résultat :

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2014, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 14 486.08 €

Pour rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 6 189.27 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (déficit-001) de la section d'investissement de : 43 714.13 €

Un solde d'exécution (excédent – 002) de la section de fonctionnement de : 2 851.04 €

Restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0 €

En recettes pour un montant de : 26 933 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 2 295.05 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section (la couverture du déficit étant obligatoire).

Affectation :

Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 2 295.05 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 6 745.26 €

Budget primitif 2014 – Régie de l'eau

La secrétaire présente ensuite le budget primitif 2015,

Aucune opération en cours

Etude : mise en place d'un dégrilleur à la station

Le Budget est adopté à l'unanimité :

Budget Principal :

Compte administratif 2014:

La secrétaire de mairie donne lecture du compte administratif de M. le Maire qui présente les soldes suivants:

- fonctionnement: excédent: 70 985.48 €

- investissement: excédent: 46 789.29 €

- reste à réaliser : dépenses : 23 556.00 €

Recettes : 4 617.00 € (soit un solde de -18 939 €)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le compte administratif

MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS
SEANCE DU 14 AVRIL 2015

2014.

Délibération d'affectation du résultat :

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2014, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 1 389.47 €

Pour rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 62 574.45 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (excédent - 001) de la section d'investissement de : 45 399.82 €

Un solde d'exécution (excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 8 411.03 €

Restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 23 556.00 €

En recettes pour un montant de : 4 617.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section (la couverture du déficit étant obligatoire).

Affectation :

Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 70 985.48 €

Budget Primitif 2015 :

La secrétaire de mairie présente ensuite le budget primitif 2015,

Les principales opérations sont :

- voirie Communale
- Eclairage public Serre Gueydet
- Aménagement site OM- conteneur semi enterrés
- Solde dissimulation des réseaux au Vieux Village.
- Dissimulation des réseaux ER et BT Serre Gueydet

.Le Budget primitif est adopté à l'unanimité ;

Vote des quatre taxes :

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des quatre taxes, suite à la notification des services fiscaux, les taux sont fixés comme suit :

T.H. : 14.46

MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS

SEANCE DU 14 AVRIL 2015

TFBP : 9.54
TFPNB: 41.14
CFE : 15.73

Délibération portant adoption du compte de gestion

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015-16 : Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : Programme ACTES

Monsieur le Maire informe que la dématérialisation des procédures est un axe majeur de la modernisation de l'administration à l'échelle du territoire National.

Le programme ACTES (Aide au contrôle et à la Transmission Electronique Sécurisée), conçu par le Ministère de l'intérieur, offre la possibilité aux collectivités de transmettre certains actes soumis au contrôle de la légalité par voie électronique.

Monsieur le Maire rappelle également que suite au passage au PSV2, la collectivité dispose d'un tiers de télétransmission homologué par le Ministère de l'intérieur (certinomis).

Invité à se prononcer sur cette question,

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Décide de recourir à la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de la légalité

Autorise le Maire à signer la convention de télétransmission avec M. le Préfet de la Drôme.

2015-17 Enfouissement des réseaux aériens à Serre-Gueyden:

Le conseil municipal étudie les plans fait par le SDED.

Il se pose quelques questions à propos de ce projet et souhaite débattre, avec le SDED, où et comment se feront ces travaux avant d'accepter les avant-projets.

Le conseil municipal désire rencontrer une nouvelle fois les techniciens du SDED ;

**MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS
SEANCE DU 14 AVRIL 2015**

FICHE DE PRESENCES

Délibérations N° 2015-15 à 2015 - 17

MEMBRE DU CONSEIL	PRESENT	ABSENT	POUVOIR A :	SIGNATURE
--------------------------	----------------	---------------	--------------------	------------------

MAIRIE DE MONTMAUR-EN-DIOIS

SEANCE DU 14 AVRIL 2015

FLOHIC Jean-Claude, maire	X			
GERY Claire, adjointe	X			
THIERS Jean-Claude, adjoint	X			
BRES Jean-Pierre	X			
CERTANO Céline	X			
GATTA Jérémy	X			
MOORE Roger	X			